

Fiche de données de sécurité

Produit : MANALOX 410

Page : 1/5

Date : 11-JUILLET-2007

Version : 2.01

Remplace : 14-SEP-2006

1 Identification du produit et de la société.

NOM DU PRODUIT : MANALOX 410
DISTRIBUTEUR
Nom : FedChem, LLC - Filiale de FEDERAL PROCESS
Adresse : 4620 Richmond Road, Cleveland, OH 44128, États-Unis
Numéro de téléphone : +1 216 464 6440 Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, h de NY
Courrier électronique : jmcilhaney@federalprocess.com
N° d'urgence (Chemtrec) : +1 703 527 3887

2 Identification des dangers

PRINCIPAUX DANGERS

Effets nocifs pour la santé humaine :

Dangers physiques et chimiques : Légèrement irritant pour les yeux et la peau.

- Incendie ou explosion :

Classification/dangers spécifiques : Conformément aux critères de la CEE, ce produit n'est pas classé.

3 Composition / informations relatives aux ingrédients

>> PRÉPARATION

Nature chimique : Solution de stéarate d'oxoaluminium dans un solvant hydrocarbure.

Composants présentant des dangers : Hydrocarbure aliphatique : 40 % CAS : 64742-47-8
-

4 Premiers secours

Inhalation : Transporter la personne exposée à l'air frais.
Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Contact cutané : Laver immédiatement et abondamment la peau au savon et à l'eau.
Retirer tous les vêtements contaminés, y compris les chaussures.
Si nécessaire, consulter un médecin.

Contact oculaire : Rincer immédiatement à l'eau pendant une longue période, tout en maintenant les yeux grands ouverts.
Dans tous les cas, consulter un ophtalmologiste, même si aucune lésion n'est visible.

Ingestion : NE PAS induire le vomissement.
Si nécessaire, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :

- Utiliser : Gaz carbonique (CO₂).
Mousse.
Eau pulvérisée.

- Ne pas utiliser : Jet d'eau sous pression.

Fiche de données de sécurité

Produit : MANALOX 410

Page : 2/5

Date : 11-JUILLET-2007

Version : 2.01

Remplace : 14-SEP-2006

Dangers spécifiques : Liquide combustible.
Mesures spécifiques de lutte contre l'incendie : Refroidir les récipients et les matériels exposés à la chaleur à l'aide d'eau vaporisée.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions personnelles : Éviter flammes nues, étincelles et autres sources d'inflammation.
Ne pas respirer les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection personnelle :
- protection des yeux et du visage (lunettes de protection + masque facial).
- gants appropriés.
Arrêter la fuite. Redresser les récipients ou emballages endommagés (point de fuite en haut) pour prévenir toute fuite de liquide.
Vapeurs lourdes. Obturer toutes les ouvertures au niveau du sol dans les environs (puits d'aération, égouts...).

Précautions pour la protection de l'environnement : Endiguer le liquide épandu et le contenir.
Ne pas déverser le liquide directement dans l'égout.

Méthodes de nettoyage :

- Récupération : Transférer le produit dans un récipient vide :
- étiqueté comme il convient.
- Neutralisation : Absorber à l'aide de :
- sable ou d'un matériau absorbant inerte.
- Nettoyage/décontamination : Si nécessaire, laver à l'eau après récupération.
Recueillir l'eau de nettoyage pour en disposer ultérieurement.
- Élimination : Incinérer les matériaux contaminés dans une installation autorisée.

7 Manipulation et stockage

MANIPULATION

Mesures techniques : Extraction de vapeur.
Mettre à la terre les équipements utilisés pour le transport du produit.

Mesures : Éviter la formation ou la dissémination de brouillards dans l'atmosphère.

STOCKAGE

Mesures d'ordre technique : Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le déversement accidentel de produits dans les égouts et voies d'eau par suite de la rupture des emballages ou systèmes de transfert.

Conditions de stockage :

- Recommandées : Conserver le récipient hermétiquement clos.
Stockage :
- à bonne distance de toute source d'inflammation.
- dans un endroit frais et bien aéré.

Produits incompatibles :

Agents fortement oxydants.

Fiche de données de sécurité

Produit : MANALOX 410

Page : 3/5

Date : 11-JUILLET-2007

Version : 2.01

Remplace : 14-SEP-2006

Emballage : - Fûts en acier.
Matériaux d'emballage :
- Recommandés : Acier.

8 Exposition/protection physique des personnes

Mesures d'ingénierie : Extraction, pour éliminer les vapeurs à la source.
Limites d'exposition professionnelle :
- Limites (R.-U.) : Aucune fixée
Équipement de protection personnelle :
- Protection respiratoire : Si les limites d'exposition professionnelle sont dépassées :
Dispositif de protection respiratoire muni d'un filtre antigaz.
- Protection des mains : Gants de protection en PVC.
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité.

9 Propriétés physiques et chimiques

ASPECT :
- État physique : Liquide.
- Couleur : Jaune.
Odeur : Légère.
pH : Sans objet
Températures spécifiques :
- Ébullition : Approx. 190 °C.
Caractéristiques d'inflammabilité :
- Point d'éclair : 61 °C (creuset fermé).
Propriétés d'oxydation : Selon les critères CEE, cette substance n'est pas une substance oxydante.

Propriétés explosives :
Limites d'explosion dans l'air : (Solvant)
- Inférieure : 0,7 % (volume).
- Supérieure : 5,3 % (volume).
Pression de vapeur : Approx. 3 hPa (solvant).
Densité de vapeur (air = 1) : > 1.
Densité relative (eau = 1) : 0,9 à 25 °C.
Solubilité :
- dans l'eau : Pratiquement insoluble.
- dans les solvants organiques : Soluble dans les :
- hydrocarbures.

10 Stabilité et réactivité.

Stabilité : Stable dans des conditions d'utilisation normales.
Réactions dangereuses :
- Substances à éviter : - agents fortement oxydants.

Fiche de données de sécurité

Produit : MANALOX 410

Page : 4/5

Date : 11-JUILLET-2007

Version : 2.01

Remplace : 14-SEP-2006

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : Peut entraîner une narcose aux hautes concentrations.
Effets locaux : Irritant pour le système respiratoire.
(aux hautes concentrations de vapeurs).
Légèrement irritant pour la peau.
Un contact répété ou prolongé risque de causer une dermatite.
Légèrement irritant pour les yeux.

12 Informations écologiques

Comportement au sein de l'environnement:

Persistance/dégradation : Pas de données disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

DÉCHETS DES RÉSIDUS :

Destruction/élimination : Incinérer.
Éliminer en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS :

Décontamination/nettoyage : Vider avec précautions et ensuite nettoyer à la vapeur.
Purger les vapeurs résiduelles de solvants pour éviter tout risque d'ignition ou d'explosion.

Destruction/élimination : Recycler après nettoyage ou éliminer dans une installation autorisée.

REMARQUE : On enjoint à l'utilisateur de respecter les réglementations locales éventuelles concernant l'élimination.

14 Informations relatives au transport

RÉGLEMENTATIONS

INTERNATIONALES :

Transport routier et ferroviaire :

- Rail/route (RID/ADR) : Non réglementé

Mer (IMO/IMDG) : Non réglementé

Air (ICAO-IATA) : Non réglementé

REMARQUE : Les prescriptions de la réglementation sont celles en vigueur à la date de publication de la présente fiche.

Fiche de données de sécurité

Produit : MANALOX 410

Page : 5/5

Date : 11-JUILLET-2007

Version : 2.01

Remplace : 14-SEP-2006

Étant donné l'évolution possible de la réglementation du transport des matériaux dangereux, il est conseillé de vérifier leur validité auprès de votre bureau de vente.

15 Informations concernant la réglementation

ÉTIQUETAGE :

Réglementation CEE :

Étiquetage obligatoire (prescrit) des substances dangereuses :
Applicable.

- Classifications / Symboles :

- Non classé.

- Énoncés R :

Aucun

- Énoncés S :

Aucun.

REMARQUE :

Les informations concernant la réglementation données ci-dessus n'indiquent que les réglementations principales, spécifiquement applicables au produit décrit dans la Fiche de données de sécurité. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possibilité de l'existence de dispositions supplémentaires qui viendraient compléter ces réglementations. Faire référence à toutes les réglementations ou dispositions nationales, internationales et locales en vigueur.

16 Autres informations

Utilisations :

- Utilisations recommandées : Agent hydrofuge.

La présente fiche de sécurité doit être utilisée en conjonction avec les fiches techniques. Elle n'est pas destinée à les remplacer. Les informations fournies ici sont basées sur notre connaissance du produit au moment de la parution de cette fiche. Elles sont présentées de bonne foi.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur le fait que l'utilisation de ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il est prévu entraîne des risques éventuels.

Ceci ne libère aucunement l'utilisateur de l'obligation de connaître et d'appliquer toutes les réglementations sous lesquelles s'exercent ses activités. Il incombe à l'utilisateur, et à lui seul, de prendre toutes les précautions nécessaires lors de la manipulation du produit.

Les réglementations sont uniquement mentionnées ici pour aider l'utilisateur à remplir les obligations assorties à l'utilisation de produits dangereux.

Ces informations ne sont pas exhaustives.

La présente fiche ne dispense pas l'utilisateur de s'enquérir de l'existence d'obligations légales autres que celles qui sont mentionnées dans les présentes, concernant l'utilisation et le stockage de ce produit. Cette responsabilité lui incombe entièrement.

Fin du document.

Nombre de pages : 5
